

■ SYNTHÈSES, ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET ÉVALUATION

L'année 2024 sera marquée par des refontes importantes du [modèle de microsimulation Ines](#) et des [comptes de la santé](#). La DREES poursuivra également son investissement sur l'estimation du non-recours aux prestations sociales. L'évaluation des politiques publiques demeurera au cœur de nos travaux, en particulier concernant l'accès aux soins des personnes modestes via la complémentaire santé solidaire (CSS). En 2024, des travaux inédits sur la mesure des ressources des jeunes adultes seront également publiés et utilisés pour évaluer une réforme des bourses sur critères sociaux. La DREES participera également activement au changement de base des comptes nationaux. Nous poursuivrons nos travaux de comparaisons internationales des systèmes de protection sociale. En matière d'[animation de la recherche](#), axe de travail essentiel et permanent de notre direction, après le lancement de l'appel à projets de recherche, sur le thème « [Protection sociale et crise environnementale](#) », deux nouveaux programmes de recherche sont en préparation.

La refonte du modèle de microsimulation Ines

Le modèle de microsimulation [Ines](#) est sollicité en permanence pour l'évaluation des effets redistributifs de réformes de notre système de protection sociale. Basé sur l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, il est nécessairement affecté par l'opération de refonte de cette enquête, consécutive à la refonte de l'enquête Emploi. Après plus de vingt années d'existence et d'évolutions permanentes, à l'occasion de l'adaptation d'Ines à la nouvelle ERFS, les trois organismes développeurs du modèle (Insee, DREES et CNAF) ont entrepris la migration du modèle Ines du logiciel SAS à R. Cette migration est l'occasion de remettre à plat la structure du modèle et de rationaliser de nombreux modules. Elle vise à réaliser des gains d'efficacité, en termes de temps d'exécution et de maintenance du code, ainsi qu'à enrichir le modèle, notamment sur les questions de non-recours.

La poursuite des travaux sur le non-recours

En 2022, la DREES a publié plusieurs études importantes sur le non-recours, aboutissement de plusieurs années d'exploitation. Ces travaux ont révélé que, pour estimer le non-recours à certaines prestations sociales, dont la prime d'activité, les données mobilisées jusqu'alors sont insuffisantes. Pour aller plus loin, les données de l'ERFS ont été appariées avec celles du dispositif ressources mensuelles (DRM), qui fournit un détail important de revenus à fréquence mensuelle. Ces données sont en cours d'exploitation. À terme, elles devraient permettre d'estimer un taux de **non-recours à la prime d'activité** (voire à d'autres prestations). En 2024, elles seront mobilisées pour actualiser l'estimation du taux de **non-recours au RSA** et étudier ses déterminants. Cela permettra en retour d'enrichir le modèle Ines, avec un meilleur tirage des bénéficiaires du RSA parmi les éligibles.

En outre, les données de l'appariement entre l'ERFS et le DRM pourraient être utilisées à d'autres fins, qui seront étudiées au cours de l'année 2024. En particulier, les trajectoires de revenus observées dans le DRM pourraient être mobilisées pour le vieillissement de l'ERFS dans le modèle Ines, réalisé aujourd'hui à partir de données macroéconomiques et non de données individuelles. De plus, le DRM contient des données très détaillées de revenus à fréquence mensuelle, ce qui permettrait de modéliser de façon fine les trajectoires professionnelles des individus. Enfin, le DRM permettra d'identifier les travailleurs au smic de façon plus précise que ne le permet l'ERFS ; on pourra ainsi éclairer le débat public, en particulier sur la situation des ménages dans lesquels une personne travaille à temps plein au smic.

La microfondation des dépenses de santé

La DREES publie chaque année la **dépense de consommation en santé**, décomposée en grands postes (hôpital, soins des médecins et des autres professionnels de santé, médicaments, etc). Pour la partie hors hôpital, ces dépenses sont actuellement estimées à partir de données agrégées des caisses de sécurité sociale, ce qui limite le niveau de détail disponible pour l'analyse des résultats. Des données extrêmement détaillées sont par ailleurs disponibles dans le Système national des données de santé (SNDS). La première étape de la microfondation des dépenses de santé consiste à remplacer les données agrégées de dépenses sur les soins de ville par des estimations directement issues du SNDS. Il s'agit d'un travail lourd, qui s'accompagne d'une refonte intégrale des nomenclatures des comptes de la santé, et d'une reprogrammation complète de la chaîne de production. En outre, cette refonte permettra de réduire les délais de production des comptes. Ce travail sera achevé pour la prochaine édition du Panorama des comptes nationaux de la santé, portant sur la consommation de santé en 2023, publié en septembre 2024. La DREES prévoit également de mobiliser ces nouveaux programmes pour réaliser et publier une étude sur les **dépenses des personnes reconnues en affection de longue durée**. L'ouvrage sur les comptes de la santé sera présenté lors de la réunion de la Commission des comptes de la santé, traditionnellement présidée par le ministre de la Santé et de la Prévention. Cette commission sera renouvelée pour trois ans en 2024.

La seconde étape de la refondation des dépenses de santé portera sur l'hôpital et se déroulera à partir de 2025 : on cherchera à remplacer la méthode actuelle d'estimation des dépenses de santé à l'hôpital par des estimations plus détaillées, réalisées à partir des données du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI).

Le changement de base des comptes nationaux

Les comptes de la santé constituent un compte satellite de la comptabilité nationale, au même titre que les comptes du logement, du transport, de l'agriculture, etc. Les comptes nationaux font régulièrement évoluer les conventions de construction des comptes nationaux, lors de changements de base. Fin mai 2024, l'Insee publiera des comptes dans une nouvelle base¹, la base 2020. Ce changement de base englobera un grand nombre d'évolutions méthodologiques, dont certaines affectent directement la DREES. Ces modifications portent sur l'hôpital public, mais aussi sur le champ lui-même de la protection sociale. Le chantier des assurances sociales affecte les comptes de la protection sociale, et le total des dépenses de protection sociale ; jusqu'à présent, et depuis très longtemps, étaient considérées comme sociales des dépenses réalisées par des administrations publiques (organismes de sécurité sociale notamment, mais pas uniquement), des mutuelles et des institutions de prévoyance. Ainsi, les prestations servies par les entreprises d'assurances n'étaient pas considérées comme sociales. Le chantier des assurances sociales redéfinit le contour de la protection sociale, pour les organismes complémentaires : les dépenses de santé, de retraite et de prévoyance correspondant à un contrat collectif, quelle que soit la nature juridique de l'organisme seront considérées comme sociales. À l'inverse, les dépenses correspondant à un contrat individuel ne seront plus considérées comme sociales.

Parmi **les dépenses de protection sociale**, la prévoyance regroupe un ensemble de prestations (décès et invalidité notamment), pour lesquelles les organismes complémentaires interviennent particulièrement. Ces dépenses sont pour l'instant peu documentées. La DREES pourra éclairer le montant et la composition de ces dépenses à partir des données collectées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). L'activité des organismes complémentaires en santé fait par ailleurs l'objet d'un rapport annuel spécifique, publié en fin d'année.

Exploiter l'amélioration de nos outils de simulation sur les jeunes adultes

Les jeunes adultes constituent une population d'intérêt particulièrement délicate à étudier d'un point de vue statistique, en raison de pratiques de logement extrêmement variées et de ressources variables difficilement identifiables. La DREES a contribué à réaliser, en 2014, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), utile pour estimer leur taux de pauvreté en tenant compte pour la première fois des transferts intrafamiliaux dont ils bénéficient. Cette enquête a été mobilisée pour enrichir la modélisation des jeunes dans le modèle de microsimulation Ines, de façon à apparier statistiquement des « pseudo-parents » à chaque jeune étudiant et imputer des transferts intrafamiliaux entre eux, pour mesurer le niveau de vie de ces jeunes. Ces travaux méthodologiques lourds doivent être documentés et leur exploitation poursuivie. La DREES travaillera notamment en collaboration avec le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour documenter **les effets redistributifs induits par une réforme des bourses sur critères sociaux**.

Documenter les effets de la complémentaire santé solidaire

La **complémentaire santé solidaire (CSS)** est une politique publique essentielle portée par le ministère du Travail de la Santé et des Solidarités, destinée à lutter contre le renoncement aux soins, en fournissant une complémentaire santé de qualité sans participation financière pour les plus modestes, ou avec participation financière abordable pour les personnes modestes. En collaboration avec la direction de la sécurité sociale, la DREES contribue à éclairer les effets de ce dispositif. Elle produit notamment chaque année, à l'aide du modèle de microsimulation Ines, une estimation du **non-recours à la CSS**. Elle coordonne également des travaux thématiques : en 2023 et 2024, le cabinet d'études ASDO réalise pour la DREES une enquête sur **le rapport des étudiants à la santé**, qui portera notamment sur **la complémentaire santé des étudiants et sur leur non-recours aux soins**. En 2024, la DREES lancera une nouvelle étude, centrée cette fois sur **les retraités**, qui sera réalisée en 2025.

Comparaisons internationales dans le domaine de la protection sociale

Les ouvrages de la DREES sur les comptes de la santé et sur les dépenses de protection sociale contiennent chacun une partie internationale détaillée, qui compare les dépenses en France à celles des pays européens. L'harmonisation des concepts et des estimations entre pays de l'Union européenne et de l'OCDE favorise ces comparaisons. En complément, en 2024, une publication analysera **la trajectoire des dépenses de protection sociale au sein des pays européens** depuis 1990.

La DREES prévoit de publier, en 2024, des travaux de comparaison internationale basés sur des données d'enquêtes. Une première étude portera sur **les politiques de prévention de l'obésité**, une seconde sur **l'institutionnalisation des personnes âgées en établissement**. La DREES mobilisera également l'enquête EU-SILC sur les revenus et les conditions de vie pour analyser les inégalités de revenus en Europe, avec une première publication portant sur les caractéristiques des populations pauvres et modestes.

Pour l'étude du **système de redistribution des revenus**, les approches par cas types sont extrêmement utiles, et complémentaires des approches de microsimulation. Pour la France, la DREES met à jour chaque année la maquette de calcul des prestations sociales [Edifis](#) (RSA, aide au logement, prime d'activité, prestations familiales,

¹ Voir le communiqué de presse de l'Insee du 15 février 2024 : [Le 31 mai, l'Insee publiera les comptes nationaux en base 2020](#).

impôt sur le revenu, etc.). L'OCDE fournit un outil de ce type en comparaisons internationales : [TaxBen](#). Les résultats disponibles sont nécessairement moins détaillés que ceux que la DREES simule pour la France ; néanmoins, ils permettent d'étudier comment les systèmes de protection sociale de chaque pays complètent les revenus d'activité, en fonction des configurations familiales. La DREES prévoit d'exploiter cet outil pour réaliser et publier des comparaisons internationales des politiques de soutien au revenu des ménages les plus modestes des pays de l'OCDE.

Animer et orienter la recherche dans le domaine sanitaire et social

La DREES contribue à l'animation de la recherche des ministères sociaux, en lançant régulièrement des appels à projets de recherche (APR) thématiques et pluridisciplinaires, dans le domaine des sciences humaines et sociales (sociologie, économie, droit, démographie, etc.). En 2023, la DREES a lancé un APR sur le thème « [Repenser la protection sociale à l'aune des crises environnementales](#) », au terme duquel les projets de sept équipes de recherche ont été sélectionnés. Un séminaire de lancement de cet APR se tiendra en avril 2024. La DREES prépare de nouveaux APR, centrés sur **les transformations des métiers du social et sur l'autonomie**. Sur ce dernier thème de l'autonomie, le futur APR vise notamment à valoriser les données produites par la DREES dans le cadre du dispositif d'enquête Autonomie.

Les APR ne se réduisent pas à l'identification d'un thème, la sélection des projets, le suivi des travaux et la relecture et l'appropriation des rapports de recherche. En effet, un travail essentiel consiste à valoriser les recherches financées. En octobre 2022, la DREES avait à ce titre organisé un colloque de valorisation de l'APR DREES-Dares sur les [formes d'économie collaborative et la protection sociale](#). En 2024, l'APR sur « [les transformations par les technologies numériques vues par les sciences humaines et sociales](#) » arrivera à son terme. Les travaux qui en sont issus feront ensuite l'objet d'une valorisation.

Enfin, la [Mission Recherche](#) de la DREES contribue également à l'animation de la recherche en représentant le ministère dans les différentes instances académiques (Agence nationale pour la recherche, conseil d'administration de l'Ined, etc.)

Contribuer à la production de connaissances sur la protection sociale

La sous-direction des Synthèses, des études économiques et de l'évaluation réalise de nombreux autres travaux qui n'apparaissent pas dans les axes principaux présentés ci-dessus.

La DREES participe activement aux politiques publiques visant à limiter le non-recours, portées par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, comme la **solidarité à la source** et l'expérimentation sur **les territoires zéro non-recours**. Elle porte également l'expertise de la France au sein du sous-groupe en charge des indicateurs du Conseil social européen.

La sous-direction réalise aussi de nombreuses études mobilisant le [Baromètre d'opinion de la DREES](#), dont elle diffuse les données, notamment à travers une [datavisualisation](#). En 2024, plusieurs études seront publiées, sur **les stéréotypes de genre** et sur **l'acceptabilité sociale des politiques environnementales**, en particulier sur la propension à accepter des mesures de taxation environnementale en présence de contreparties. Enfin, une étude coordonnée avec l'Insee exploitera le module spécifique du Baromètre 2023 sur **l'aisance avec le numérique**.

La DREES anime l'[Observatoire national du suicide](#) (ONS), lieu d'échange et de construction de savoirs partagés entre de nombreux acteurs : professions médicales, associations, administrations, experts. Après la publication en septembre 2022 du 5^e rapport *Mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19*, l'année 2023 a été consacrée aux travaux récurrents sur **le suicide et la santé mentale**, à l'animation de la communauté des jeunes chercheurs sur ces thèmes, à la publication de veilles académiques régulières et à la coordination autour du **suivi statistique des suicides**. Ces activités se poursuivront au cours de l'année 2024, au cours de laquelle sera réalisé le 6^e rapport de l'ONS, dont la publication est prévue en février 2025.

SYNTHÈSES - Programme d'enquêtes sur le terrain en 2024

Systeme de protection sociale

[Baromètre d'opinion de la DREES](#)

[Enquête auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé \(OC\)](#)

D'autres enquêtes seront en cours de préparation ou en cours de traitement (voir page 22 et [site internet](#)).

SYNTHÈSES - Programme des publications et diffusions de données

Protection sociale

Sujet	Collection	Parution
Couverture des risques sociaux par les organismes complémentaires	Open data	Mars
Baromètre d'opinion de la DREES	Datavisualisation	Juillet
Les comptes de la protection sociale	Ouvrage (Panorama)	Décembre
Rapport sur la situation financière des organismes complémentaires	Rapport	Décembre

Comptes de la santé

Sujet	Collection	Parution
Les dépenses de santé en 2023	Panorama	Septembre

Au-delà de ces publications récurrentes, le calendrier hebdomadaire des publications de la DREES est accessible sur son [site internet](#) et actualisé chaque vendredi.